



Compte rendu Bilatérale Commandement de la maintenance des Forces du 14/10/2020

La CGT a rencontré le général JANVIER, directeur du COMMF le mercredi 14 octobre 2020.

Afin de représenter l'ensemble des catégories de personnels la délégation était composée de Mme DELPORTE Sandrine AAP1, M. FONTES Laurent TSEF 3 et M. BERNIER Sébastien OE.

Les échanges ont été francs et directs malgré des différences d'opinions marquées, ainsi plusieurs points ont été abordés.

L'administration a présenté l'organigramme du COMMF et a souligné l'implication des personnels lors du confinement COVID.

Malgré cet investissement, l'administration constate une « dette » au niveau de la maintenance et des formations. Pour rattraper cette « dette » le COMMF a obtenu 5000 heures supplémentaires rémunérées.

La CGT a rappelé que les personnels civils ont toujours répondu « présents » mais qu'ils ne devaient pas détruire leur santé sous le concept que l'administration leur demande de faire un « effort ». Pour la CGT, il sera impossible de rattraper cette « dette » liée à une situation sanitaire mondiale.

L'administration a indiqué que les industriels étaient des partenaires de la maintenance pour l'indépendance de la France.

La CGT n'oppose pas les travailleurs du privé et du public mais l'équilibre entre les deux systèmes doit être respecté. **Pour la CGT ces fonctions de maintenance doivent rester régaliennes, la crise du COVID a montré la pertinence des services étatiques (propos des représentants de l'administration lors du CTR Terre de juin 2020).**

La CGT attire l'attention des personnels sur le recours à des agents sous contrat (ASC) pour rattraper le retard lié au COVID. L'administration a clairement un positionnement favorable pour cette option.

La CGT a insisté sur le statut précaire de ces personnels et que cela contribue indirectement à la casse des statuts des agents publics.

La CGT a abordé différents problèmes rencontrés par les personnels :

- **Services Ciblerie** : Pour l'administration ces services seront externalisés à 100% dès le REO 2021, l'administration considérant les évolutions de postes comme un processus normal. Pour l'administration cela n'aura pas d'incidence sur les personnels car ceux-ci seront reclassés sans problème au sein de leurs établissements et dans leurs spécialités.

Pour la CGT cela pose réellement plusieurs difficultés, en effet tous les personnels des services ciblerie ne dépendent pas tous d'un régiment du matériel (ex : CENTIAL 51 RI Mourmelon/Suippes) et leur avenir reste incertain (reclassement, avancement, voir changement de famille professionnelle ?).

La CGT considère également ces services comme cœur de métier à la préparation des projections, quelle sera la capacité d'une société privée en réactivité sur ces fonctions ?

- La CGT a ré-abordé la filière RH au sein du ministère en réclamant des embauches sous statuts fonctionnaires.
Force de proposition la CGT a redemandé la localisation précise des postes lors de l'ouverture du concours cela évitera des refus après l'obtention de celui ci.
L'administration utilise la possibilité d'embauche en 4139 pour pourvoir les postes, la CGT a rappelé ne pas être contre cette méthode de recrutement mais a redemandé que cela ne soit pas une solution prioritaire.
En effet cela ne « rajeunit » pas suffisamment la pyramide des âges.
- **Le CIA :** la CGT a alerté sur le CIA 2020. En effet il apparait lors de réunions diverses que les responsables de proximité comptent utiliser le CIA pour récompenser les personnels présents durant le confinement au détriment des personnels en « ASA ». La CGT a rappelé que l'ASA est lié à la crise sanitaire mondiale et que le fait d'être en ASA n'est absolument pas un critère lié à l'engagement personnel et la manière de servir des agents. **La CGT recommande à tous les personnels ayant été en ASA d'être vigilant sur leur CIA 2020 (été 2021) et de se rapprocher de notre OS pour toutes procédures de recours.**
- **COVID EPI/ responsabilité employeur imposition :**
La pandémie a obligé l'administration à mettre en place des EPI (masques, gels...). La CGT constate que les employeurs utilisent ces mises en place pour se retrancher sur la responsabilité individuelle des agents. **Certes les agents doivent être responsables mais il y a obligation de l'employeur de faire respecter les mesures sanitaires.**
- La CGT a demandé au général Janvier d'instaurer un dialogue social avec les chefs de corps concernant les propositions d'avancement des fonctionnaires, en équivalence à ce qui se fait pour les ouvriers de l'Etat. En effet, **la loi de réforme de la Fonction Publique, non signée par la CGT, impacte les fonctionnaires au sein de notre ministère (nous sommes Fonction Publique d'état !).** Ainsi les CAP ne siègent plus pour les avancements des fonctionnaires rendant celui-ci encore plus opaque.

Actuellement, les responsables de proximité restent tous frileux à cette demande et les administrés sont dans l'inconnu quant au classement au sein des établissements. **Cela permettrait à la CGT d'attirer l'attention des responsables au plus près des personnels.**
- **La CGT a abordé la problématique du non-paiement des jours fériés et heures de nuit pour les OSS et pompiers.** Le COMMF a indiqué ne pas avoir la main sur ce problème mais la CGT a répondu que le but était de remonter les informations pour toutes les branches d'emploi des OSS et pompiers pour arrêter les errements de la DRHMD. Le général a pris acte et fera remonter les problèmes.
- La CGT a demandé un calendrier des formations pour les personnels civils sur les nouveaux matériels « Griffon ». Le COVID a créé un glissement sur les dates, la reprise sera en mars 2021. **Le général est bien évidemment favorable à ce que l'ensemble des personnels civils « maintenanciers » puissent bénéficier de ces formations.** La CGT remontera les difficultés si besoin.
- **Prise en Charge Directe (PCD) des ordres de missions :** La CGT a remonté les problèmes de PCD, à savoir que des établissements imposent à leurs personnels civils de loger et de se restaurer au sein du ministère.
Les textes n'imposent pas ces conditions !
Le général a confirmé que ce problème était également présent pour les militaires et pris note pour contacter les services pour rappel.

La CGT continue d'agir à tous niveaux sur ces points.

N'hésitez pas à contacter les interlocuteurs si besoin: Sandrine DELPORTE, Laurent FONTES, Sébastien BERNIER.